



SAINTONGE

Décision n° 626/2024
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat pour l'utilisation des bassins des Antilles de Jonzac afin d'y donner des cours de natation à titre privé avec :

- Sylvain BROCHON
- Antoine DAUNAS
- Thibaud DESTOUCHES
- Cédric GAGNÈRE
- Kilian GERVAIS
- Nathalie GUERGO
- Élise GUIFFIER
- Axel JACQUES
- Hugo JOURDY
- Érick LELOUP
- Delphine PAILLER
- Faustine AIMARD
- Nathan BERTHONNET
- Robert MAZARI.

Fait à Jonzac,

Le 27 DEC. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

